



# LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

LBDH/015/2021

Kampala, 18 juin 2021

**A son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi**

**Objet : Pour des actions concrètes en faveur de l'arrêt des violations du droit à la vie**

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de nous adresser à votre haute autorité pour vous exprimer encore une fois nos vives inquiétudes sur la poursuite de la violation massive du premier droit de tout être humain, à savoir le droit à la vie, sur l'implication et la complicité d'agents étatiques dans cette violation et sur l'impunité des suspects qui contribue à généraliser les tueries dans le pays.

En effet, les collines et les quartiers des villes du Burundi sont quotidiennement souillés du sang de vos compatriotes car tuer y est devenu un acte banal, toujours en expansion et répandu dans toutes les provinces du pays, comme le montre le tableau que nous joignons à la présente.

Les informations en notre disposition, qui sont loin d'être exhaustives sur le phénomène, indiquent que, depuis une année que vous exercez le pouvoir suprême, autrement dit du 18 juin 2020 à ce jour, au moins 554 personnes ont été tuées, dont 118 sont des femmes. Ajouté au macabre bilan humain de votre prédécesseur, ce chiffre amène à un total de 2799 personnes, dont 343 femmes et filles, le nombre de personnes tuées depuis le 25 avril 2015. Autant dire que, en seulement une année, votre régime est comptable de 20% des victimes consécutives à la crise née du troisième mandat contraire à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation nationale et à la Constitution qui en était issue. De plus, pendant votre mandat, au moins 53 personnes ont été enlevées et sont portées disparues, ce qui porte à 608 le nombre de personnes victimes de disparitions forcées depuis avril 2015.

Les suspects des tueries et des enlèvements susmentionnés sont majoritairement des agents du Service National des Renseignements (SNR) rattaché directement à la Présidence de la République, ainsi que des policiers, des militaires et les miliciens Imbonerakure de votre parti, le CNDD-FDD.

Parmi les personnes tuées au cours de votre exercice du pouvoir, près de la moitié des victimes ont été retrouvées à l'état de cadavres dans des rivières, lacs, caniveaux et ruisseaux, un phénomène toujours grandissant. Jusqu'à ce jour, les autorités administratives et policières s'empressent de les enterrer, sans permettre leur identification, ce qui, de toute évidence, relève d'une volonté d'obstruction aux enquêtes pour identifier leurs bourreaux et les commanditaires des crimes.

*Auz*

4, Avenue des Euphorbes, B.P.177 Bujumbura-Burundi, Tél. : (257) 22228636, Fax : (257)22220004

E-mail : [info@ligue-iteka.bi](mailto:info@ligue-iteka.bi), Website : <https://www.ligue-iteka.bi>

N° 275 /2021



# LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 530/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Nous saluons vos récents discours de condamnation des tueries, mais nous attendons encore des actes qui soient en harmonie avec ces discours et puissent se traduire dans l'arrêt des assassinats par les agents sous le contrôle du Gouvernement et dans la dissuasion des assassinats de la part de divers autres criminels. Plus exactement, nous saisissons l'opportunité du premier anniversaire de votre arrivée au pouvoir pour vous recommander les actions minimales suivantes sans lesquelles il nous semble impossible de convaincre de votre volonté d'en finir avec la violence meurtrière qui gangrène le pays :

- Désarmer les miliciens Imbonerakure, autrement dit leur retirer toutes les armes que le pouvoir leur a distribué ;
- Retirer aux miliciens Imbonerakure le pouvoir de police qui leur a été confié par leur parti et le pouvoir ;
- Engager des actions policières et des poursuites judiciaires contre tout Imbonerakure qui s'arrogerait un pouvoir de police et contre tout agent étatique, notamment du SNR, de la police ou de l'armée, suspect d'implication dans une atteinte à la vie humaine ;
- Interdire tout enterrement d'un cadavre retrouvé, sans son identification, et instruire la police, les parquets et tribunaux d'engager immédiatement des enquêtes pour établir les circonstances du décès, identifier et juger les véritables coupables ;
- Exiger des autorités administratives, militaires et policières qu'elles soient des modèles dans le respect de la vie humaine et sanctionner celles qui ne le seraient pas.

Comme vous le savez, les violations des droits humains qui se poursuivent depuis votre avènement au pouvoir sont nombreuses et variées. Plusieurs rapports en témoignent. Mais nous avons choisi de focaliser sur le droit à la vie parce que non seulement son non-respect ouvre la porte aux autres violations, mais aussi tant que les citoyens et les citoyennes du Burundi et les personnes y vivant seront quotidiennement dans la hantise d'être tués, de surcroît par les agents du pouvoir ou à cause de la complicité ou l'inefficacité de ces derniers, aucun programme de développement ne pourra prospérer.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de notre plus haute considération.

Anschaire Nikoyagize

Président de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme Iteka





# LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Pièce jointe : personnes tuées du 18 juin 2020 au 17 juin 2021

PROVINCES	TOTAL DES PERSONNES TUEES	TOTAL DES PERSONNES RETROUVEES CADAVRES
BUBANZA	41	7
BUJUMBURA MAIRIE	31	13
BUJUMBURA RURAL	22	6
BURURI	9	7
CANKUZO	6	1
CIBITOKÉ	119	84
GITEGA	18	8
KARUSI	48	22
KAYANZA	19	1
KIRUNDO	20	9
MAKAMBA	22	19
MURAMVYA	47	20
MUYINGA	53	23
MWARO	18	2
NGOZI	22	16
RUMONGE	32	4
RUTANA	15	6
RUYIGI	12	2
<b>TOTAL</b>	<b>554</b>	<b>250</b>

4, Avenue des Euphorbes, B.P.177 Bujumbura-Burundi, Tél. :(257) 22228636, Fax :(257)22220004

E-mail :info@ligue-iteka.bi, Website : https://www.ligue-iteka.bi

N° 275 /2021